

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_231204_134

portant sur

LA CONCLUSION DU CONTRAT OPTIM AVEC LA SOCIÉTÉ FINANCE ACTIVE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code de la commande publique et en particulier l'article R2122-8 relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la proposition commerciale de la société finance active,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Lodève d'obtenir un accès aux services de Finance Active pour sa gestion financière,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure un contrat OPTIM avec la société Finance Active dont le siège social est à Paris, afin de souscrire à l'offre club finance active pour obtenir un droit d'accès à OPTIM Dette, OPTIM Prospective et OPTIM Dette Garantie,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le contrat, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que le droit d'accès est souscrit pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ; à l'issue de la durée initiale, sauf résiliation, le contrat se renouvellera annuellement par tacite reconduction,

- **ARTICLE 4** : de préciser que le montant annuel du droit d'accès s'élève à cinq-mille-huit-cent-cinquante euros Hors Taxes (5 850,00 € HT) soit sept-mille-vingt euros Toutes Taxes Comprises (7 020,00 € TTC),

- **ARTICLE 5** : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 65, article 6518,

- **ARTICLE 6** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le quatre decembre deux mille vingt-trois,

Signé électroniquement par:

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

Coordonnées bancaires de Finance Active :

Finance Active				
Domiciliation : Société Générale Paris Bourse				
Banque	Guichet	Compte	Clé	IBAN
30003	03440	00020207409	10	FR76 30003 03440 00020207409 10
Siret : 531 663 326 00035		APE : 7022Z		

Informations relatives à la dématérialisation des factures :

N° SIRET	21340142500011
Code service sur la facture	
N° d'engagement sur la facture	

Informations de contact :*

E-mail Service Comptabilité	
Téléphone Service Comptabilité	

Utilisateurs des plateformes : *

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	E-mail	Téléphone	Depte	Garantie	Prospective

(*) A remplir par le Client. Le Client utilise le Service pour un usage interne et ne peut permettre l'utilisation par des tiers extérieurs. Tout utilisateur chez le Client doit avoir un e-mail unique et personnalisé.

Paraphes	
Client	FA
	

Annexe 1 - DEFINITION DES OFFRES

Prestations et fonctionnalités communes à toutes les Offres

Le Club Finance Active	
L'accès au Club Optim et son portail vous permet de disposer de :	Publications Finance Active (articles, ebooks, décryptages, vidéos),
Tableaux de bord de pilotage simplifiés,	L'Observatoire de la dette
Invitations aux Rencontres, webinars, clubs en région, ateliers Optim,	Le Journal des Offres

Prestations et fonctionnalités spécifiques pour chaque Offre

Optim Solutions			
	Fonctionnalités de la plateforme	Accompagnement	Prestations Initiales
Dette	Suivi de la dette Mise à jour des échéanciers Outils de cotation Connexion aux marchés financiers Génération des états réglementaires Système d'alertes et de veille Option Mandatement : Logiciel : CIRIL	Assistance au suivi de la dette Assistance aux appels d'offres Accompagnement permanent d'un consultant dédié	Paramétrage du compte Saisie des lignes de dettes Formation initiale : Audit initial
Garantie	Suivi de la dette garantie Connexion aux marchés financiers Génération des états réglementaires Calcul des ratios prudentiels	Assistance au suivi de la dette garantie	Paramétrage du compte Saisie des lignes de dettes et des garanties
Prospective	Simulation des prospectives Gestion des stratégies Gestion des scénarios Edition de rapports personnalisés Mise à jour annuelle Module Optim Dotation*	Accompagnement permanent d'un consultant dédié Journée d'accompagnement annuelle Rapport Annual Prospective	Paramétrage du compte en nbr d'année : Nbr de budgets : Formation initiale

* A partir du 1^{er} janvier 2023

Paraphes	
Cliant	FA
	

PRÉAMBULE

Finance Active a développé plusieurs solutions en vue d'aider les entreprises ou les établissements publics dans leur gestion financière. Ces solutions associent une expertise financière à une plateforme logicielle en ligne.

Le Client, identifié dans les Conditions Particulières du présent document, est intéressé par l'accès aux services de Finance Active. Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées pour conclure le présent contrat.

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'accès par le Client à une ou plusieurs plateformes proposées par Finance Active, ainsi que les modalités de support et d'expertise associées, et doit être lu conjointement avec les Conditions Particulières. Les prestations et les fonctionnalités de la plateforme dont bénéficie le Client sont précisées aux Conditions Particulières.

Le Service porte, selon l'offre souscrite et selon ce qui est également précisé aux Conditions Particulières, sur les différents domaines de prestations relatives (recrutement, placement, garantie, flux financiers historiques ou prévisionnels, produits dérivés, etc.) qui auront été intégrés dans la plateforme (cf. « Domaines Financiers »).

Du Client à souscrire plusieurs Services auprès de Finance Active, que ces souscriptions soient simultanées ou non, les contrats relatifs à chaque Service sont indépendants.

ARTICLE 2 - DUREE DU CONTRAT

Le Service est offert pour une durée initiale précisée aux Conditions Particulières. Cette durée s'entend à partir de la date de transmission au Client des codes permettant aux utilisateurs d'accéder aux Conditions Particulières d'accéder à la plateforme (à Date de Démarrage *s*). A l'issue de la Durée Initiale, sauf réclamation dans les conditions visées à l'article 12, le contrat se renouvelle automatiquement par tacite reconduction.

ARTICLE 3 - DEFINITION DES OFFRES

Pour le présent contrat, les Offres précitées dans les Conditions Particulières comprennent les prestations et les fonctionnalités décrites dans le tableau annexé à la fin des Conditions Générales (cf. Annexe 1 - Définition des Offres). Ces Offres ne comprennent pas les éventuelles Options Additionnelles souscrites par le client.

ARTICLE 4 - ACCES AUX PLATEFORMES LOGICIELLES EN LIGNE

Chaque plateforme comprend un droit d'accès multi-utilisateurs via un espace client unique et sécurisé. Le nombre maximum d'utilisateurs du Client pouvant se connecter est de 5 par chaque Offre souscrite.

ARTICLE 5 - PRIX DU SERVICE

5.1 Le Contrat est assorti respectivement du montant du prix fixé aux Conditions Particulières, comprenant :
- des Frais initiaux en service simultané de la prestation de paratexte du compte du Client dans la plateforme ainsi que la session de formation initiale
- un droit d'accès annuel renouvelant l'accès aux fonctionnalités et prestations décrites aux Conditions Particulières ; le montant du Droit d'accès tient compte des caractéristiques des Domaines Financiers du Client, de la structure du compte du Client, et du nombre d'accès à la plateforme.

5.2 Le montant du Droit d'accès sera révisé d'un commun accord par avenant et le Client accepte bénéficiaire de capacité ou de prestations additionnelles.

5.3 Le montant du droit d'accès sera en outre révisé automatiquement selon la formule d'indexation suivante :
P = P₀ x S / So dans laquelle P est le prix après révision, P₀ est le prix initial, S = l'indice SYNTEC connu à la date de révision du contrat, So = l'indice SYNTEC connu à la date de signature du contrat (ou l'indice SYNTEC du mois de début du droit d'accès figurant aux conditions particulières de la offre d'un renouvellement).

L'indice SYNTEC, réservé par le Ministère de l'Économie et des Finances, mesure l'évolution du coût de la main d'œuvre, de nature intellectuelle, pour les prestations fournies.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REGLEMENT

Les Frais de mise en service sont payables à l'issue de la formation initiale. Le Droit d'accès est facturé pour la première année à la Date de Démarrage décrite à l'article 2, puis, en cas de renouvellement, à la Date de Révision, le mois à échoir. Le Droit d'accès est payable à 30 jours, date de facture. Sauf accord particulier, le paiement des factures s'effectue à réception de la facture. Le Contrat est réputé souscrit à compter de la date de versement effectué à Finance Active.

Toute facture impayée à la date d'échéance entraîne sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure, l'application de pénalités de retard ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EURO. Les dates de paiement et les pénalités de retard sont aussi définies à l'article 7 et à la fin du Client n° 2813-289 du 05 mars 2013.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DE CONFIDENTIALITE

Dans le cadre des prestations fournies au titre du Contrat, Finance Active s'engage à respecter du Client, à respecter le plus strictement possible :

- 7.1 L'engagement de Finance Active porte sur les Informations Confidentielles suivantes :
 - tous les documents et informations relatifs aux Données Financières que le Client aura communiqué à Finance Active ;
 - tous les éléments et informations qui auront pu être communiqués à l'occasion de discussions ou de rencontres entre Finance Active et le Client ;
 - tous les éléments d'information dont Finance Active serait susceptible de prendre connaissance à l'occasion de l'exécution de ses obligations au titre du présent contrat.
 Cet engagement ne porte pas sur les informations, même relatives au Client, dont Finance Active aurait pu avoir connaissance par ailleurs en l'absence de présent contrat.

- 7.2 Finance Active s'engage expressément :
 - à ne pas, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, utiliser les Informations Confidentielles pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers ou permettre une telle utilisation à d'autres fins que celles concernant la bonne exécution du contrat ;
 - à ne divulguer les Informations Confidentielles qu'à ses salariés ou conseillers directement concernés par la réalisation du contrat et à prendre toutes les mesures, judiciaires ou autres, pour empêcher toute divulgation sous quelque forme que ce soit ;
 - à ne communiquer les Informations Confidentielles à ses salariés ou conseillers précités qu'à la condition que ces derniers aient préalablement signé un accord de confidentialité comportant les mêmes obligations que celles contenues dans le présent engagement.

Finance Active s'engage en outre :
- à ne copier ou laisser copier, par quelque procédé de reproduction que ce soit, en totalité ou partiellement, les Appareils comportant des éléments constitutifs d'Informations Confidentielles, excepté pour les besoins directs et immédiats liés à la bonne exécution du contrat, sans l'accord préalable écrit du Client ;
- à prendre toutes dispositions pour assurer les Informations Confidentielles au même niveau de conservation et de protection que ses propres documents et informations les plus sensibles.

7.3 Les Informations Confidentielles ainsi que leurs supports sont et restent la propriété du Client et lui seront restitués à première demande.

7.4 La constatation par le Client d'un éventuel manquement caractérisé, de la part de Finance Active, à l'une quelconque des obligations décrites au présent article pourra entraîner la résiliation de plein droit du Contrat dans les conditions prévues à l'article 12 ci-après, sous réserve d'une demande de dommages-intérêts.

7.5 En conformité avec cet engagement de confidentialité, Finance Active pourra utiliser certaines données relatives au Client et prélevées dans la plateforme afin de produire de l'information synthétique, étant expressément entendu que les données du Client seront exclusivement utilisées sur une base statistique et strictement anonyme.

7.6 Le présent engagement de confidentialité servira à l'exécution du contrat, quelle qu'en soit la cause, pour une durée de 2 ans.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITES ET GARANTIE

8.1 Dans le cadre de l'exécution du Service, Finance Active est tenue envers le Client à une obligation de moyens.

8.2 Il est possible dans le cadre du Service, que Finance Active apporte des informations, des données ou des conseils au Client, de manière formelle ou informelle. Le Client reconnaît expressément que les informations, données ou conseils apportés par Finance Active dans le cadre du Service peuvent dépendre de la manière dont les objectifs de gestion du Client sont compris par les équipes de Finance Active.

Dès lors, le Client reconnaît qu'il est de son devoir de caractériser de tels conseils, données ou informations avec ses propres données ou analyses, et que Finance Active ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'usage qui en est fait par le Client. Le Client reconnaît en particulier qu'il est entièrement responsable des décisions qu'il prend ou ne prend pas, ainsi que des positions qu'il adopte, assume, ou n'adopte pas, suite aux

conseils ou données communiqués, même formellement, par Finance Active dans le cadre du contrat.

8.3 En outre, les prestations reçues par Finance Active au Client, au titre du contrat, lui sont strictement réservées. Dans ces conditions, le Client est seul responsable de l'accès à l'information qui lui est délivré par Finance Active.

8.4 Finance Active s'acquitte de responsabilités financières vis-à-vis du Client au titre du contrat qu'en cas d'insolvabilité du Service, ou de toute grave dans ses activités. En outre, quelle qu'en soit les circonstances et les conséquences, la responsabilité financière de Finance Active au titre d'éventuels dommages directs ou indirects subis par le Client en cas d'insolvabilité totale du contrat par Finance Active ne pourra en aucun cas aller au-delà du montant du Droit d'accès annuel.

8.5 La responsabilité de Finance Active n'est jamais susceptible d'être engagée en cas de manquement ou d'insolvabilité de ses obligataires du fait d'un évènement de force majeure. Ceci à titre tout dévolvement entier à la volonté de Finance Active qui échappera à son pouvoir et qui empêchera, retardera ou aboutira l'exécution normale de ses obligations, tel que changement de loi ou de réglementation, modification dans l'interprétation d'un acte de droit (y compris de jurisprudence), acte de la puissance publique, guerre, conflits sociaux, émeutes, épidémie grave.

8.6 Finance Active déclare avoir assuré, au titre des prestations objet du contrat, une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 9 - DONNEES DE MARCHÉ

Pour les besoins du Service, certaines données de marché sont utilisées par la plateforme et/ou diffusées en ligne. Finance Active s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour s'assurer de la fiabilité des données de marché utilisées et présentées. En particulier, Finance Active s'engage à passer ses données de marché auprès de sources de 1^{er} rang.

Toutefois, Finance Active reste dépendant des données fournies, en dépit de la réputation des fournisseurs de données, celles-ci pouvant par moment être manquantes ou manquer de fiabilité, en particulier pour les marchés peu liquides.

Le Client s'inscrit toute diffusion gratuite ou payante des données de marché disponibles via la plateforme, ainsi que l'utilisation de ses données ultérieurement dans le cadre du Service, sauf accord écrit préalable de Finance Active et des fournisseurs de données de marché.

De même, dans le cadre de la fourniture de l'option « Module de simulation des données », Finance Active a recours à un fournisseur pour la fourniture des outils de diagnostic et de simulation des montants de données financières (TDR) versés aux cotisations tarifaires. Finance Active reste dépendant des outils et des données fournis par son sous-traitant, en dépit de la réputation du sous-traitant choisi et, de ce fait, ces outils et ces données peuvent par conséquent être indisponibles, manquants ou manquer de fiabilité sans que Finance Active ne puisse avoir un contrôle direct sur ces données.

ARTICLE 10 - OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1 Le Client s'engage à communiquer à Finance Active l'ensemble des documents et informations nécessaires à la bonne exécution du Service. En particulier, le Client s'engage à transmettre à Finance Active les données liées aux nouvelles Données Financières, ou à leur modification, dans les meilleurs délais après la conclusion de l'opération.

Le Client s'engage également à vérifier au fil de l'eau que les Données Financières qu'il a transmises à Finance Active pour intégration dans la plateforme, l'ont été sans erreur.

La transmission rapide des Données Financières et la vérification de leur correcte intégration sont des étapes essentielles afin de garantir la fiabilité du Service.

10.2 Le Client s'engage à assurer au sein de sa structure une bonne gestion des codes d'accès à la plateforme de Finance Active et à communiquer à Finance Active, dans les meilleurs délais, la liste des personnes autorisées à utiliser lesdits codes ainsi que ses mises à jour.

En particulier, il est expressément convenu que le Client est seul responsable :
- de la protection des codes d'accès aux services octroyés par Finance Active ;
- de la liste des personnes autorisées à accéder à ces services ;
- de l'annulation des codes d'accès utilisés par des personnes ayant quitté le Client ou susceptibles d'avoir été accidentellement transmises à des tiers.

La responsabilité de Finance Active au titre de l'article 8 ne saurait être engagée en cas d'accès aux Informations Confidentielles disponibles dans la plateforme par des tiers qui auront utilisé un code d'accès du Client.

10.3 Le Client reconnaît l'existence de droits de propriété intellectuelle de Finance Active sur la plateforme, ainsi que l'existence d'un savoir-faire de Finance Active en ce qui concerne les différents éléments du Service. Le Client s'engage à respecter ces droits et ce savoir-faire, et à les faire respecter par ses employés. Le Client s'engage également à respecter à l'égard de ses employés, de ses prestataires et de ses clients, les droits de propriété intellectuelle et de ce savoir-faire, le même soin qu'à l'égard de ses propres droits et savoir-faire.

10.4 Pendant la durée du contrat et la période d'un an qui suit son achèvement, le Client s'engage à ne pas tenter de débaucher (ni d'aider quiconque à le faire) en cours de contrat, une personne ayant accès à l'accès au Service, le Client devra à Finance Active, à titre de clause pénale, une indemnité égale à la rémunération perçue par le salarié lors des 12 derniers mois.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Finance Active s'engage à protéger votre vie privée. Pour la protection des données à caractère personnel, Finance Active dispose d'un DPO (Data Protection Officer) qui doit s'assurer de la sécurité des données personnelles et veiller à ce que les traitements soient conformes aux lois européennes (GDPR). Les données d'application que vous collectons sont principalement utilisées pour les services Finance Active et en aucun cas elles ne sont transférées à un tiers, sauf pour les stricts besoins de l'exécution du contrat. Tous les fournisseurs sélectionnés par Finance Active, s'engagent à respecter la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 12 - RESILIATION

Le Contrat peut être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'une des Parties à l'autre Partie quatre (4) mois, au moins, avant la date d'annulation du Contrat, déterminée en fonction de la Date de Démarrage décrite à l'article 2.

ARTICLE 13 - EN OUTRE, SANS PREJUDICE DE LA LOI 2

En outre, sans préjudice de toute réparation qui pourrait être demandée la cas échéant, la résiliation immédiate du Contrat pourra être notifiée à tout moment, de façon anticipée, par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de violation ou non-exécution, par l'une des Parties, de l'une quelconque des présentes dispositions contractuelles et plus particulièrement de l'article 8.4 ci-dessus. Le Contrat sera alors réputé résilié au jour de la réception de la notification précitée.

ARTICLE 14 - NOTIFICATIONS

Aux fins du Contrat, les notifications doivent être faites par écrit avec accusé de réception, à l'adresse des Parties ci-dessous indiquée ou à toute autre adresse qui pourra être notifiée à l'autre Partie.
Pour la société Finance Active : 46, rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris
Tel : 01 55 007 040

Pour le Client : à l'adresse figurant au recto.
La date de notification consistante sera la date de réception de l'écrit, l'avis de réception faisant foi.

ARTICLE 15 - CLAUSES DIVERSES

Le présent document, y compris ses annexes, constitue l'expression définitive et exhaustive de la volonté des Parties.
Il remplace la totalité des conventions entre les Parties et ne saurait être complété ou interprété par des propos ou écrits antérieurs ou simultanés au présent écrit.
Il pourra être complété ou modifié par voie d'avenant signé par les Parties.

Le Contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'une quelconque des dispositions du Contrat sera soumise aux juridictions situées dans le ressort de la Cour d'Appel de PARIS, dont la compétence est reconnue expressément.

Paraphes	
Client	FA
	

Le contrat N 68226 résilie et remplace le contrat N°58020, 45697, 36149, 63059 à la date de facturation du présent contrat.

Le présent contrat est signé entre Finance Active et le Client soussigné : *ci-après "les Parties"*

Dénomination : **VILLE DE LODEVE**

ID Client : 3000467

Représenté par :

Adresse : 7 PLACE DE L' HÔTEL DE VILLE
 34700 LODEVE

Fonction :

Offre souscrite (cf détail p 3)	CLUB FINANCE ACTIVE ☒					
	Optim Dette	☒	Optim Prospective	☒	Optim Dette Garantie	☒

Durée du Droit d'accès

Le droit d'accès est souscrit pour une Durée Initiale de **3 ans** à compter du **01/01/2024**.
 Le contrat est résiliable annuellement selon les modalités prévues aux articles 12 et 13 des Conditions Générales.

Si le Client dispose déjà d'un droit d'accès en cours, la quote-part acquittée sera déduite prorata temporis du montant du droit d'accès du présent contrat à la première facturation.

Prix (offre valable jusqu'au 31/12/2023)

	Prix HT	Taux TVA	TVA	Prix TTC
Droit d'accès (prix annuel)	EUR 5 850,00	20 %	EUR 1 170,00	EUR 7 020,00

Facturation à la transmission des codes d'accès
 Payable : Dans les délais réglementaires

<p>Cachet et Signature Finance Active</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>FINANCE ACTIVE SAS au capital de 8.062.038 € 46, rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS RCS Paris 531 663 326</p> </div> <p>Nom : Alain SCHNEIDER Fonction : Directeur Adjoint Secteur Public & Institutionnels Date : 31/10/2023</p>	<p>Cachet et Signature du Client</p> <p><small>Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales et les accepte.</small></p> <p>Signature : Lu et approuvé : Date :</p>
---	--